

FORMATION SUR LES NOUVEAUX PROGRAMMES E.P.S. AU COLLEGE

Date : 2009-04-03

Intervenant : I.P.R. E.P.S., M. CALAIS Olivier

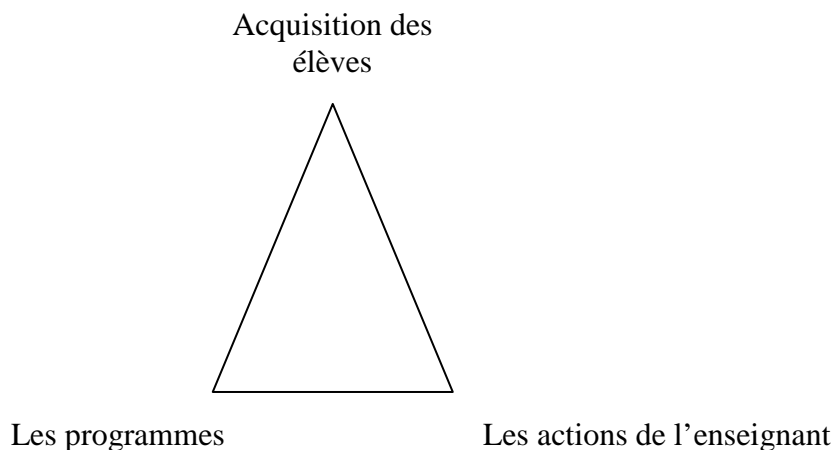
En introduction :

Cette matinée est davantage une information sur les nouveaux textes (et non une formation).
L'inspecteur nous demande de relayer les informations de cette matinée aux collègues de notre discipline et en bon élève que je suis, je m'exécute !
C'est pourquoi, je vous transmets les informations telles que je les ai perçues.

Les textes de référence :

BO n°6 du 28/8/08

L'inspecteur regarde trois choses :



L'objet de cette matinée est centré sur les programmes E.P.S. au collège en application à la rentrée de septembre 2009.

Il est du devoir des enseignants d'E.P.S. de connaître également les nouveaux textes de L.P. dans un souci de continuité éducative.

1) LE PREAMBULE :

L'école est redevable du socle commun (7 piliers) → décret du 11/7/06 (« le socle commun est le ciment de la nation »).

Dans les nouveaux programmes, on retrouve une permanence par rapport à l'ancien texte.

Trois objectifs :

- développer des ressources
- l'acquisition d'une culture sportive
- préserver son intégrité physique, la santé etc...

Les nouveaux programmes sont centrés sur l'acquisition faite par les élèves. On parle de compétences qui se déclinent en connaissances, capacités, attitudes.

Dans un souci de lisibilité de notre discipline, toutes les disciplines scolaires s'organiseront ainsi.

Nous pouvons remarquer que la notion de compétence est de plus en plus prégnante.

Les programmes demandent de proposer une diversité d'activités aux élèves mais des établissements ne peuvent répondre à cette exigence à cause du manque d'infrastructure pour pratiquer (question posée à l'inspecteur)

→ Réponse de l'IPR : Dans chaque établissement, les enseignants d'E.P.S. dressent un rapport entre les installations sportives à disposition et les activités possibles (cela peut se présenter sous forme : point vert = accessibilité, point orange = moyennement accessible et point rouge = activité pas possible).

Dans chaque activité que l'on pratique, on ne doit pas démixer. L'E.P.S. est une discipline pour les garçons et les filles. Nous devons choisir nos activités afin qu'elles ne soient pas un frein à cette mixité voulue.

→ A nous de faire les bons choix d'activités, de pédagogie et de didactique pour que cela se fasse. Une E.P.S. pour tous et chacun.

Il faut dépasser l'aspect routinier des activités dans la programmation. Exemple : tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} vivent comme premier cycle en début d'année, la course de durée. Question posée : mais si l'on pratique la course de durée, c'est parce qu'il y a les cross à préparer...

Réponse de l'inspecteur : Généralement, les élèves qui viennent au cross sont ceux qui pratiquent déjà à l'extérieur un sport. De plus, la course de durée peut se travailler dans toutes les activités lors de l'échauffement par un développement des ressources énergétiques suffisant.

L'A.S. est aussi un lieu à valeur éducative. Les élèves s'associent, s'impliquent dans différents rôles (apprendre à réserver des bus, juger une compétition, organiser un tournoi). L'élève apprend également au sein de l'A.S. et acquiert des compétences qu'il peut utiliser ailleurs.

2) LA CONTRIBUTION DE L'EPS AU SOCLE COMMUN

Pilier 6 et 7 du socle commun : toutes les disciplines sont concernées.

Pilier 1 : Maîtrise de la langue française.

Exemple : Les professeurs d'EPS emploient régulièrement les termes inspiration, allure, km/h etc... Mais lorsque l'élève se retrouve en cours de français et le professeur parle du personnage d'un roman en disant aux élèves : « Quelle allure a ce personnage ? » → L'élève saisit-il réellement le sens ? Osera-t-il demander ?

Autres exemples : L'auteur trouve son inspiration dans....., lorsque le professeur de musique parle de respiration...

3) LE LIEN AVEC L'HISTOIRE DES ARTS

Notre discipline doit également contribuer à ce pilier du socle commun. A nous de hiérarchiser les connaissances à leur transmettre au niveau 1 et au niveau 2.

Exemple : Connaître l'origine de l'acrosport au niveau 1 (intégrer cette connaissance dans la fiche activité du niveau 1). Au niveau 2, intégrer une connaissance différente sur l'histoire de l'acrosport.

4) FINALITE ET OBJECTIFS DE L'EPS

Toujours la même finalité : citoyen cultivé, lucide et autonome.

Les compétences à acquérir en EPS :

- les compétences propres
- les compétences méthodologiques et sociales
- les compétences attendues dans les APSA

Le danger pour les enseignants est de croire qu'ils enseignent des compétences. Mais une compétence ne s'enseigne pas, c'est par l'acquisition de connaissances, ce capacités et d'attitudes qu'on devient compétent.

A la lecture d'une compétence attendue dans une APSA, on remarque une permanence dans l'écriture de celle-ci qui est vrai pour toutes les autres.

Exemple : Haies (Niveau 1) :

Compétence attendue : **Réaliser la meilleure performance** possible sur une distance de 30 à 40 mètres, avec 3 à 4 haies basses, **en enchaînant des courses inter obstacles avec un nombre identifié d'appuis sur le parcours le plus adapté à ses possibilités.**

Respecter les règles de sécurité Assumer au sein d'un groupe restreint les rôles d'observateur et de chronométreur.

➔ La permanence dans l'écriture se trouve : en rouge, on trouvera toujours la compétence propre visée ; en bleu la compétence spécifique à l'APSA pratiquée et en vert, la compétence méthodologique et sociale. (A vous de regarder d'autres compétences, faire le lien et identifier)

Pour la programmation de l'établissement :

Les nouveaux textes veulent diminuer le nombre d'activités pratiqués et insistent que pratiquer une APSA pour moins de 10 heures de pratique effective, cela ne sert à rien.

Chaque établissement doit choisir ses APSA dans une liste nationale (souci d'harmonisation). Une APSA peut appartenir à la liste académique et une seule activité peut être propre à l'établissement (sous condition que les enseignants d'EPS de l'établissement propose à l'inspection qui validera ou non une fiche activité niveau 1 et niveau 2 en y précisant : la compétence attendue, les connaissances, les capacités, les attitudes...).

➔ On ne veut pas d'émiettement, ni de zapping d'activités ! La première chose que regardera l'inspecteur est la programmation. Il faut veiller à ce que les 8 groupements d'activités soient

pratiqués. Et qu'un cycle niveau 1 ou niveau 2, dure au moins 10 heures de pratique effective. En 3^{ème}, le niveau 2 est exigible → le niveau 1 aura été vécu dans les classes antérieures.

Il faut bien distinguer les connaissances, capacités et attitudes au niveau 1 et 2.

→ on ne doit pas retrouver les mêmes connaissances, capacités et attitudes. Il faut que ce soit des choses nouvelles et faisables par les élèves.

Exemple : Au niveau 1, en course de haies. La connaissance peut être : Le départ se fait par 3 signaux sonores (à vos marques, prêt, partez). Au niveau 2 : on apportera une connaissance différente.

Dans la programmation des établissements, il faudra faire des choix d'activités, être exigeant au niveau des connaissances, capacités et attitudes.

Il faut connaître la loi de Février 2005 relative au droit de tous.

Les interventions pédagogiques particulières :

Exemple de l'échauffement. Il faut hiérarchiser les connaissances que l'on transmet de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

La composante culturelle 5 du lycée n'apparaît pas. Mais éventuellement, ces activités telles que mûclation, stretching etc... peuvent être proposées à condition qu'elles soient justifiées et argumentées.